

Référent sécurité

PUBLIC CONCERNE : Référent sécurité (actuel ou futur), préventeur, infirmier du travail, salarié désigné, ...

PRE REQUIS : Cette formation ne nécessite aucun prérequis. Une bonne compréhension du français est vivement conseillée.

OBJECTIFS : A l'issue de cette formation, le stagiaire :

- A identifié clairement son rôle et connaît l'essentiel des aspects réglementaires en rapport avec les acteurs de la prévention.
- Connaît les différents impacts des AT/MP.
- Est capable de créer et de suivre un tableau de bord sécurité.
- Est capable d'analyser un accident et un presque accident du travail.
- Est capable d'analyser les risques, les conditions de travail et de piloter le DUERP.
- Est doté d'outils et formé aux méthodes d'analyse.
- Maîtrise la réglementation et les recommandations en rapport avec les formations à la sécurité.
- A développé sa culture sur les thèmes essentiels de la fonction « animateur sécurité »

DUREE : 3 jours (21 heures).

MOYENS PEDAGOGIQUES : présentation de diaporamas et de films au moyen d'un vidéoprojecteur, écran, tableau, livrets d'exercices.

METHODES PEDAGOGIQUES : Présentation didactique, méthode interrogative, étude de sinistralité, études de cas, travaux pratiques en salle et sur le terrain (si formation intra).

MODALITES EVALUATION DES ACQUIS : auto-évaluation, exercices et travaux pratiques d'évaluation.



Programme

Tour de table : chaque stagiaire se présente et expose ses attentes par rapport à cette formation

Module 1 : Les acteurs de la Prévention : Rôles et pouvoirs

- Les missions du référent sécurité
 1. Définition de fonction
 2. Responsabilités
- Les autres acteurs de la Prévention
 1. L'encadrement,
 2. La CARSAT,
 3. L'OPPBT (secteur BTP),
 4. Médecine du travail,
 5. CSE et CSSCT,
 6. L'Inspection du Travail,
 7. Les experts agréés et les organismes de contrôle,
 8. La DREAL,
 9. Pompiers,
 10. L'I.N.R.S.
 11. Organismes de formation

EVALUATION DES ACQUIS : tour de table avec auto-évaluation

Module 2 : Les enjeux de la sécurité

- Les accidents du travail et des maladies professionnelles :
 1. Définitions (accidents du travail, de déplacement, de trajet, maladies professionnelles, maladies à caractère professionnelle, régime général)
 2. La tarification des entreprises (Qu'est-ce que le taux de cotisation AT/MP)
- Le tableau de bord de la sécurité :
 1. Taux de fréquence (TF1/TF2/TF3)
 2. Taux de gravité (TG1/TG2 ...)
 3. Suivi des AT en fonction du siège des lésions, de la localisation géographique, de la nature des lésions, du type de travail, ... (Exemples)
- Etude de sinistralité (nationale, de son Comité Technique National, de son entreprise).

EVALUATION DES ACQUIS : exercice sur la création de son tableau de bord

Module 3 : L'analyse des A.T. et des presque A.T.

- L'enquête :
 1. Les aspects réglementaires en rapport avec l'enquête ;
 2. Les difficultés de l'enquête ;
 3. Guide d'enquête (OUTILS).
- L'arbre des causes :
 1. Le listage des faits ;
 2. La construction de l'arbre (OUTILS) ;
 3. Vérification de sa justesse.
- L'exploitation de l'arbre des causes :
 1. La recherche des solutions ;
 2. Le choix des solutions (OUTILS).

EVALUATION DES ACQUIS : exercices et TP d'application sur un cas concret qui valide l'appropriation des outils.

Référent sécurité

DOCUMENTATION : Documentation transmise sous format numérique. Modèles de documents, nombreux outils liés à la mission.

VALIDATION : Attestation de formation nominative (attestation d'assiduité)

NOS FORMATEURS: Formateurs experts.

NOS REFERENCES :

- FT Consultants effectue des formations en santé/sécurité depuis 2003. Nous accompagnons aussi nos clients dans la réalisation des missions santé/sécurité ou dans la mise en place de référentiels « sécurité ».
- Nombre de stagiaires formés dans ce domaine par FT CONSULTANTS en 2021: **8 stagiaires formés.**

**UN SOUHAIT, UNE QUESTION SUR LES
THEMES CI-DESSOUS : UN SEUL NUMERO
(03.83.26.30.08)**

- **EN SAVOIR PLUS SUR L'ACCES A CETTE FORMATION POUR UNE PERSONNE HANDICAPEE** : déficience auditive, visuelle, motrice, mentale ou psychique, demandez notre référente handicap.
- **EN SAVOIR PLUS SUR LE DEROULEMENT OU LE CONTENU DE CETTE FORMATION** : demandez notre responsable pédagogique.
- **EN SAVOIR PLUS SUR LE FINANCEMENT** : demandez notre responsable commercial.

Planning inter 2022

Nancy :	14,15,16 mars 13,14,15 juin 19,20,21 septembre 5,6,7 décembre
Strasbourg :	14,15,16 mars 13,14,15 juin 19,20,21 septembre 5,6,7 décembre
Dijon :	14,15,16 mars 20,21,22 juin 26,27,28 septembre 12,13,14 décembre

Tarifs 2022

Formation inter-entreprises
750 € H.T./stagiaire

Formation réalisée dans vos locaux
1 950 € H.T./groupe (12 personnes maxi)
+ frais de déplacement

Programme (suite)

Module 4 : De la détection précoce des problèmes à leur analyse (prévention)

- Présentation de méthodes de détection a priori des problèmes H.S.C.T.
- Le document unique (cadre réglementaire, modalités d'élaboration et de suivi).
- Evaluer les risques professionnels.
- Comment réaliser une visite de sécurité pertinente.
- Le comportement humain ou pourquoi une personne prend un risque (explication et conseils de prévention).
- Les différents types d'audits et leur suivi (Transfert de grilles d'analyses).
- Les campagnes de prévention.
- Savoir se documenter.

EVALUATION DES ACQUIS : TP de détection des problèmes d'H.S.C.T. avec présentation d'un plan d'actions pour améliorer la situation (sur le terrain si formation en intra-entreprise ou sur la base d'une vidéo si formation inter-entreprises).

La présentation doit être proposée par le stagiaire sous la forme d'un tableau type : « document unique ».

Module 5 : Les formations « SECURITE »

- Les obligations légales (autorisations, habilitations, recyclages) : le point sur la question domaine par domaine.
- Le processus d'intégration des nouveaux : cas d'un nouvel embauché, cas d'un intérimaire et cas d'une personne qui change de poste ou qui s'est absentée durablement.

EVALUATION DES ACQUIS : tour de table avec auto-évaluation

Module 6 : Culture Hygiène et Sécurité

- L'intervention des entreprises extérieures (le plan de prévention et ses annexes : permis de feu, permis de fouilles, la consignation).
- Le protocole de sécurité (protocole de chargement).
- Les contrôles réglementaires (types et périodicité).

EVALUATION DES ACQUIS : tour de table avec auto-évaluation

NOS ENGAGEMENTS : Suivi administratif, qualité et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction par stagiaire
- Evaluation des acquis par les stagiaires
- Fiche de présence (par demi-journées)
- Attestation formation nominative (attestation d'assiduité)

Articles L 4644-1 et R 4644-1 du Code du travail : L'entreprise doit désigner « un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise ». Cette nouvelle obligation résulte de l'article 1 de la loi du 20 juillet 2011 et de son décret d'application du 30 janvier 2012.